ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 48960

Texte de la question

M. Jean de Lipkowski souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les consequences, en matiere de pensions de retraite, du reclassement de certaines categories de fonctionnaires et, plus particulierement, des responsables de colleges. En effet, depuis une reforme de septembre 1968 et malgre la similitude de leurs fonctions, les directeurs de college et sous-directeurs de CES relevent toujours du cadre B « instituteur » et ne peuvent donc plus acceder au cadre A reserve a l'actuel principal ou principal-adjoint de college. Les directeurs de college et sous-directeurs de CES en activite avant 1968 ont donc subi un declassement ainsi qu'une baisse de leur salaire et, par consequent, de leur pension, a la difference de ceux qui ont pris leur retraite apres cette date. Il en resulte donc un desequilibre entre les retraites de l'education nationale. Aussi lui demande-t-il si cette injustice entre les retraites est definitive et si une repartition plus equitable de ces declassements successifs est envisagee.

Données clés

Auteur : M. de Lipkowski Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48960
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1023